

Lettre d'information N° 5

JANVIER 2015



ÉDITO

Depuis le lancement des travaux, le 18 mars 2013, l'environnement est une préoccupation majeure dans le déroulement du chantier de la déviation de la RN90 à Montgalgan.

Au cours de l'année 2014, outre le travail réalisé pour traiter l'éboulement survenu le 25 avril 2013, les caractéristiques du projet et les conditions d'intervention dans l'Isère ont été modifiées afin d'optimiser les travaux d'enrochement tout en garantissant une meilleure prise en compte du risque de pollution de l'Isère.

La gestion des « laitiers » a également marqué l'année 2014. Ces déchets issus du passé industriel sidérurgique de la vallée ont été découverts en quantité bien supérieures à celles attendues. Toutefois, toutes les mesures nécessaires ont été mises en œuvre pour garantir un bilan environnemental satisfaisant, sans que soit pénalisé l'avancement du chantier.

Cette 5^{eme} lettre d'information revient sur les mesures prises pour la gestion de ces terres polluées et vous présente l'avancement du chantier.

En vous souhaitant mes meilleurs vœux pour l'appée 2015

Françoise NOARSDirectrice de la DREAL Rhône-Alpes



LES DERNIÈRES AVANCÉES DU CHANTIER



Après la réalisation des appuis des viaducs en rive droite (automne 2013), les entreprises ont travaillé sur les **appuis en rive gauche** (piles et culées) et entamé leur construction (automne 2014). Les appuis des deux viaducs devraient être terminés en avril 2015.



Lancés en septembre dernier, les travaux de construction du 3ème mur de soutènement se sont achevés. Les trois murs sont ainsi quasiment terminés.



Trois merlons de protection contre les chutes de blocs sont déjà terminés et trois autres sont en cours de réalisation, dont le merlon n°8 qui servira de zone de confinement des laitiers (plus d'informations en pages intérieures).

ZOOM SUR LE TRAITEMENT DES LAITIERS



Les laitiers, qu'est-ce que c'est?

Les laitiers, d'apparence blanche, sont des déchets générés par l'industrie du fer et de l'acier.

La plupart des gisements sont situés en Lorraine, berceau de la sidérurgie française. Les laitiers présents en rive gauche de l'Isère entre Moûtiers et Pomblière proviennent pour leur part des anciennes acieries de Moûtiers. Aujourd'hui, leur production par l'industrie française est de 2 à 3 millions de m³ par an. Ils sont, pour partie, revalorisés en technique routière (couche de forme, remblai...).

Chiffres-clés:

80 000 m³:

volume de laitiers qui sera extrait au total du site de Montgalgan, dont 23 000 m³ ont été évacués en installation de stockage de déchets non dangereux (ISDnD)

835 tonnes:

économie possible d'émissions de CO² grâce au confinement

Évacuation en décharge ou confinement sur site ?

Durant la première année du chantier, les laitiers rencontrés durant les travaux de terrassement ont été évacués en installation classée de stockage de déchet non dangereux (ISDnd). Cependant, au cours de l'avancement du chantier, d'importantes zones de laitiers, non prévues lors des sondages préalables aux travaux, sont mises à nue. Les quantités alors réestimées sont trois fois supérieures aux quantités initiales.

L'évacuation des laitiers hors site est dès lors remise en question. Le traitement des laitiers fait l'objet d'un « plan de gestion ». Cette étude approfondit les solutions possibles et définit les caractéristiques techniques de la solution à mettre en œuvre.

	Tableau d'analyse comparative des deux solutions étudiées (extrait du plan de gestion)	
	Evacuation hors site	Confinement sur site
Avantages	gestion performante et rapide	 solution performante à moindre coût moins d'émissions de CO² liées au transport des laitiers en décharge évite l'apport de matériaux pour la création du merlon évite la saturation des installations de stockage de classe 2
Inconvénients	 coût élevé pour une pollution non traitée apport de matériaux nécessaire pour compenser le volume de laitiers évacués 	■ pollution confinée sur place ■ servitude à créer pour conserver la mémoire du site

-> BILAN ENVIRONNEMENTAL COÛT / AVANTAGE EN FAVEUR DU CONFINEMENT SUR PLACE

La solution retenue par l'État : réalisation d'un merlon de protection étanche en laitiers compactés

Suite à la réalisation du plan de gestion, la solution du confinement des laitiers est finalement adoptée. Il est decidé de remblayer la « dent creuse », excavation formée par la carrière (exploitation de la quartzite), au moyen des laitiers compactés. Ce remblai est nécessaire à la réalisation du merlon de protection.

Le principe du confinement consiste à **isoler les laitiers des sources d'eau pour éviter tout transfert de pollution**. Le bon fonctionnement du dispositif et la préservation du milieu naturel sont assurés par la mise en place d'une **couverture étanche** sur le remblai et d'un **dispositif de gestion des eaux pluviales**.

Le confinement des laitiers à Montgalgan en 6 étapes

Étape 1

aménagement d'un dispositif drainant en base du confinement pour faciliter en phase travaux le drainage des eaux de pluie du remblai vers le puits de collecte des eaux.

Étape 2

mise en place des fossés de collecte des eaux de pluie de la falaise et d'un puits de collecte des eaux de pluie s'infiltrant dans les laitiers pendant la phase travaux. Ce double dispositif est adapté au fur et à mesure des travaux de confinement.

Étape :

mise en place et compactage des laitiers pour augmenter l'étanchéité du remblai en phase travaux et en phase définitive.

Étape 4

recouvrement du remblai de laitiers par une géomembrane de couverture pour éviter les infiltrations d'eau de pluie.

Étape 5

recouvrement de la géomembrane par une couche de matériaux de couverture d'environ 3 m pour absorber les éventuelles chutes de pierres et ainsi préserver toute l'efficacité de la géomembrane.

Étape 6

Le système de collecte des eaux pluviales en pied de falaise et en pied de remblai est rendu définitif. Le puits de collecte permettra de vérifier l'étanchéité du remblai.

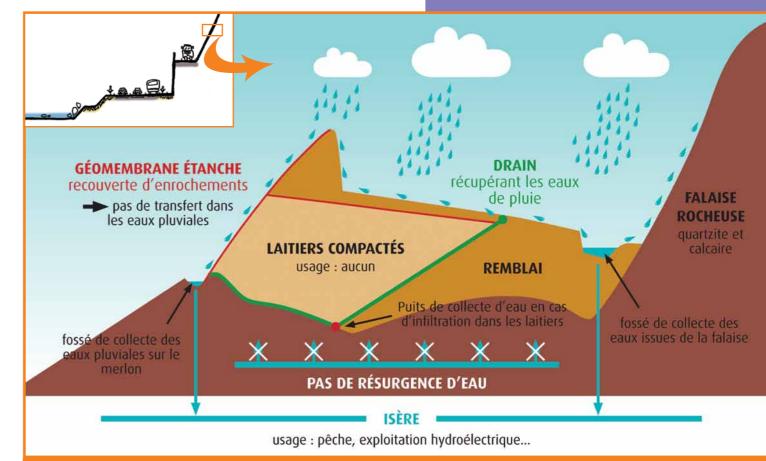
Le point sur la réglementation

Pourquoi un plan de gestion ?

Modifiée par décret n°2010-369 du 13 avril 2010, la nomenclature des installations classées en matière de traitement de déchets impose un classement des activités en fonction de la nature et de la dangerosité des déchets concernés. A ce titre, la rubrique 2720 « installations de stockage des déchets non dangereux,

Néanmoins, la circulaire du 24/10/12 relative aux modalités d'application de la nouvelle nomenclature fait exception des projets en sites pollués. Dans ce cadre, la gestion des terres polluées excavées n'est soumise à autorisation que si elle s'opère hors de l'emprise foncière du projet. Dans les limites de l'emprise foncière, la gestion des terres excavées polluées est régie par un plan de gestion réalisé à

> L'objectif du plan de gestion est d'assurer la maîtrise des sources de pollution compte tenu des techniques disponibles, de leurs coûts et du bilan environnemental.



entation schématique de la zone de confinement et du dispositif de gestion des eaux pluviale

La sécurité sanitaire du dispositif est garantie par :

■ l'absence de cible sur site

(aucun usage prévu de la zone de confinement)

■ l'absence de voie de transfert vers l'Isère

(installation de canalisations permettant de rediriger les eaux pluviales dans l'Isère en contournant la zone de confinement étanche)



Le comité de suivi en action!

Après une première rencontre avant le lancement des travaux, le comité de suivi s'est réuni une nouvelle fois le 4 novembre 2014.

Conformément à l'article 10 de l'arrêté « loi sur l'eau », l'objectif de ce comité de suivi technique est de veiller à la bonne prise en compte de l'environnement dans le cadre des travaux de Montgalgan. A ce titre, il réunit notamment des représentants des communes de Moûtiers et de Saint-Marcel ainsi que des associations locales (Vivre en Tarentaise, APTV, FSPPMA, ONEMA 73).

Plusieurs points ont été abordés lors de la rencontre du 4 novembre : le suivi de la qualité des eaux de l'Isère, la modification de l'arrête loi sur l'eau, le confinement des laitiers, les mesures compensatoires, etc.

Présentés par la DREAL Rhône-Alpes, ces différents points ont été discutés avec les membres du comité de suivi qui ont ensuite participé à une visite du chantier.

Pour garantir un suivi régulier, le comité se réunira à nouveau le **28 avril 2015**.





Limiter la prolifération des espèces invasives : le cas de la renouée du Japon

Après identification des espèces invasives présentes sur le site de Montgalgan, les entreprises de travaux délimitent les zones infestées.

Elles procèdent ensuite à l'extraction des plantes et de leurs racines profondes,

qui sont isolées et stockées sur site de manière provisoire, puis évacuées.

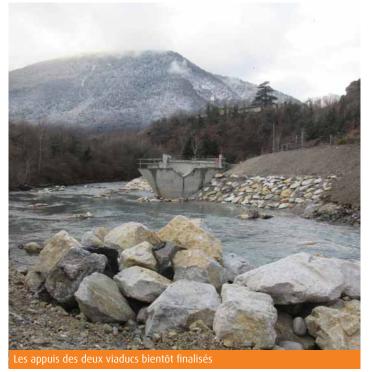
Cette action fait partie du **programme de management environnemental de l'opération** (PME).

EN 2015, QUE VA-T-IL SE PASSER ?

L'année 2015 verra :

- la finalisation des travaux des appuis des viaducs d'ici avril puis la pose des charpentes métalliques entre avril et novembre,
- la **réalisation des 500 mètres d'enrochements restants** entre mars et septembre. Cette période est la plus favorable pour intervenir dans l'Isère puisqu'il n'y aura pas de chutes d'eau en provenance du complexe hydroélectrique de Tignes-Malgovert.







CONTACT

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Rhône-Alpes 69509 Lyon Cedex 03 Plus d'informations : www.rn90montgalgan.fr

PRÉFET DE SAVOIE